

NORMES PNCE

Les normes minimales recommandées par Judo Canada en matière de certification du PNCE sont les suivantes :

Normes de Dojo/Club

- 1) Entraîneur-chef ou directeur technique ou Dojo Shu (selon la nomenclature utilisée dans votre région) :

FORMATION PNCE : Instructeur de dojo certifié

- 2) Entraîneurs adjoints :

FORMATION PNCE : Instructeur de dojo adjoint

Normes de tournoi

Le PNCE exige que les entraîneurs qui assistent les athlètes en compétition respectent les normes minimales énoncées dans la Politique sur les normes et les sanctions des tournois et sont les suivantes :

- 1) Pour les projets internationaux relevant de la juridiction de Judo Canada, tous les entraîneurs doivent être approuvés par Judo Canada, et l'entraîneur en chef doit au minimum être en **formation pour obtenir le statut de Certifié Haute Performance**. Les entraîneurs adjoints doivent au minimum être formés en développement de la compétition et en cours d'évaluation pour obtenir le statut de Certifié.
- 2) Aux Championnats nationaux, les entraîneurs-chefs des équipes provinciales et territoriales doivent être des entraîneurs certifiés en développement de la compétition. Les entraîneurs adjoints doivent être des **instructeurs certifiés**.
- 3) Aux autres épreuves sanctionnées de niveau A, les entraîneurs provinciaux et territoriaux doivent être des entraîneurs de développement de la compétition formés au minimum ; les entraîneurs adjoints doivent être des **instructeurs qualifiés**.
- 4) Au niveau provincial et territorial, le niveau minimum recommandé pour un entraîneur-chef est un **instructeur certifié**. Les entraîneurs adjoints sont recommandés pour être des **assistants qualifiés** au minimum.